

5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase

5-1 Une sécurité avec les autres disciplines

5-2 Une superficie de terrain adaptée

5-3 Des équipements

5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase

Nous recommandons pour intégrer la pratique du tir en salle dans un gymnase, de prévoir une surface minimum permettant l'entraînement à 18 mètres (distance de la discipline Internationale).

Cet équipement se caractérise par :

- **Une sécurité avec les autres disciplines** utilisatrices des installations communes du gymnase pendant la pratique du tir à l'arc
- **Une superficie de terrain adaptée** respectant les règles de sécurité pour tous les types de pratique (Apprentissage - entraînement - éventuellement compétition).
- **Des équipements** permettant la pratique en toute sécurité

5-1 Une sécurité avec les autres disciplines

Il conviendra d'afficher, pour l'information des autres utilisateurs des espaces communs du gymnase, le plan définissant le périmètre de sécurité ainsi que les consignes particulières mises en place pendant la pratique du tir à l'arc.

5-2 Une superficie de terrain adaptée

Doit, lors de sa conception, respecter les consignes particulières ci-dessous pour une pratique du tir à l'arc dans le sens de la longueur ou de la largeur de la salle :

- **Zone de Libre Circulation en arrière du pas de tir : (Z.L.C.)**

Toutes les issues situées en dehors de cette zone seront considérées comme les seules utilisables lors de la pratique. (*)

- **Zone Aire de Tir : (Z.A.T.)**

Il faut veiller à la condamnation des portes positionnées éventuellement sur la périphérie de cette zone. (*)

() Ces règles seront clairement identifiées et mentionnées sur le plan définissant le périmètre de sécurité. A tout moment, sur ordre du responsable de l'activité, il devra être possible de rendre l'usage initial de ces accès pour respecter les consignes d'évacuation des personnes en cas d'incendie.*

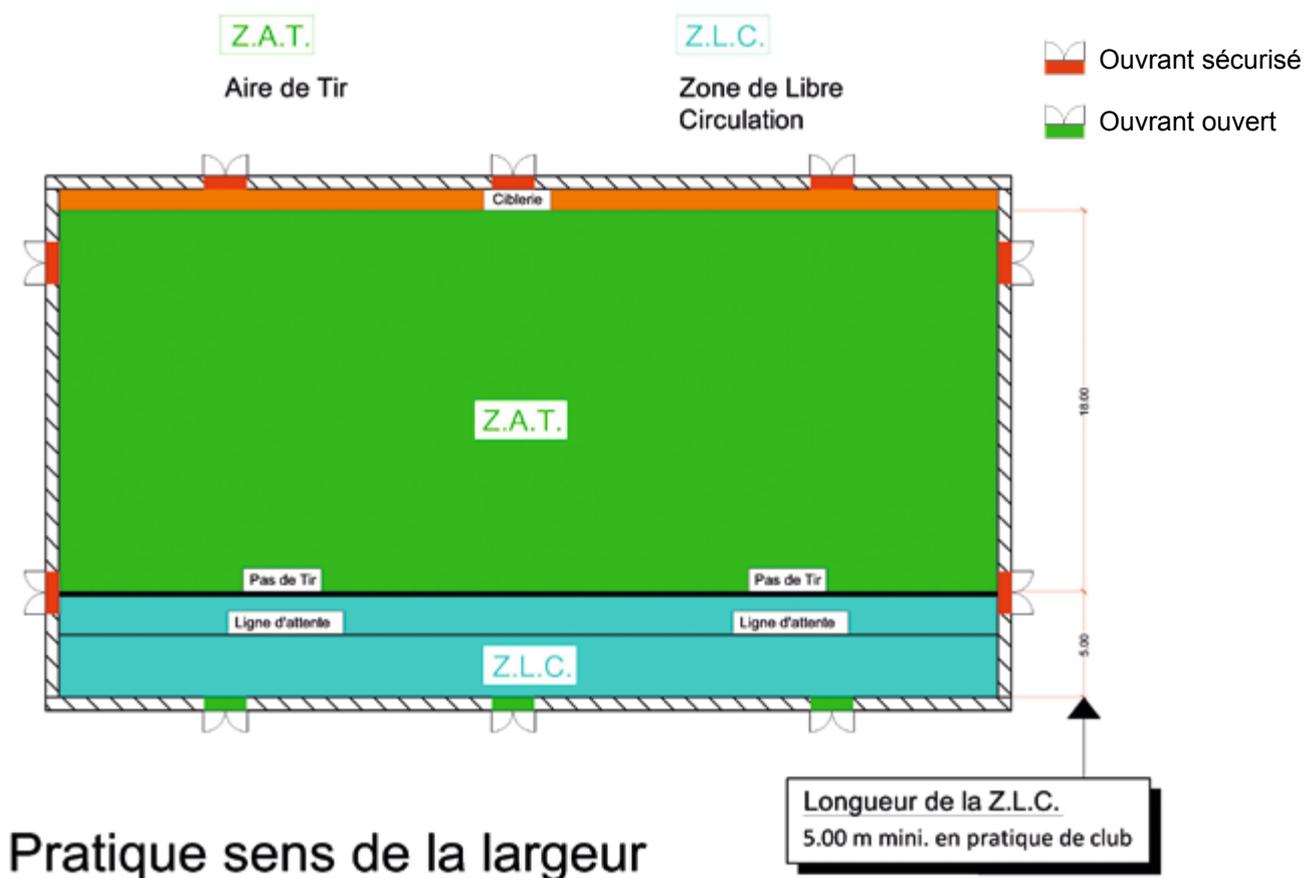
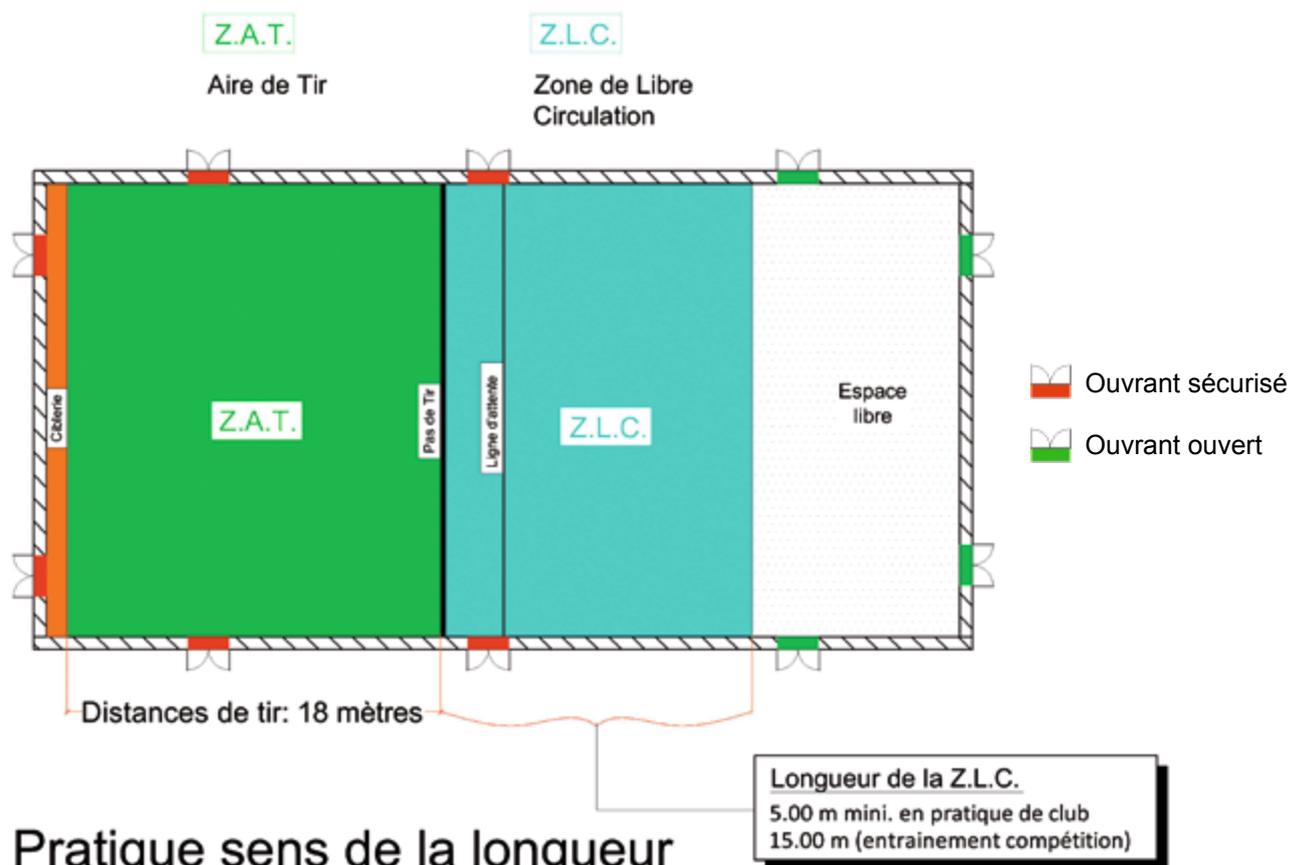


Cibles mobiles



Cibles fixes

5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase



5-3 Des équipements

❖ Pour une bonne réception des flèches : Voir Chapitre 8 (page 60 et 61)

Une ciblerie bien adaptée aux divers types d'arcs sera mise en place. Il est conseillé d'utiliser de la ciblerie mobile pour adapter l'entraînement au niveau des pratiquants et pour respecter les règles sportives des autres disciplines sportives utilisatrices du gymnase. Une ciblerie mobile devra être stockée (prévoir le local de rangement en conséquence) et installée à chaque entraînement.

❖ Pour la protection des séances d'entraînement et d'initiation :

Voir Chapitre 8 (page 62)

Des panneaux mobiles seront utilisés pour partager les espaces d'entraînement

❖ Pour une bonne visibilité un éclairage spécifique sera installé pour :

- La ciblerie pour laquelle nous préconisons 800 à 1000 lux
- Le pas de tir à 18 mètres pour lequel nous préconisons 300 à 500 lux

